



**Election des représentants des étudiants au conseil d'administration du
CROUS de Toulouse - Occitanie**

Arrêté portant modification de la composition de la commission électorale

**La rectrice de la région académique Occitanie,
Chancelière des universités**

VU

- le code de l'éducation, notamment les articles L. 822-1 et R. 822-9 à R. 822-12 relatifs aux œuvres sociales en faveur des étudiants ;
- le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif notamment à l'organisation d'un vote électronique par internet pour les élections 2021 ;
- l'arrêté du 13 août 2021 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;
- l'arrêté rectoral du 23 septembre 2021 portant création de la commission électorale ;
- l'arrêté rectoral du 08 octobre 2021 instituant le collège électoral unique ;
- l'arrêté rectoral du 22 octobre 2021 fixant la liste électorale initiale ;
- l'arrêté rectoral du 17 novembre 2021 fixant la liste électorale définitive ;
- l'arrêté rectoral du 19 novembre 2021 portant arrêt des listes validées ;

Considérant :

- la circulaire du 31 août 2021 relative à l'organisation des élections des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;
- les formulaires de dépôt de listes et les récépissés de validité de listes de candidats ;

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 : Afin d'assurer la représentation de chacune des listes enregistrées, sont nommés membres de la commission électorale :

Au titre de l'administration

En qualité de	Prénom et Nom	Fonction
Titulaire	Dominique Froment	Directrice générale
Titulaire	Fabienne Rivier-Monribot	Directrice adjointe
Titulaire	Florian Prussak	Directeur de la vie étudiante et de campus
Titulaire	Jane Lugan	Directrice de site
Titulaire	Ludivine Franco	Référente élections
Suppléant	Sarah Ben Bouali	Directrice de site
Suppléant	Francois Mengarduque	Directeur de site
Suppléant	Laurence Guzman	Responsable du service DSE
Suppléant	Vincent Aubouin	Responsable du service affaires juridiques
Suppléant	Stéphanie Desco	Responsable du service accueil et logement

Au titre des représentants des listes de candidats

En qualité de	Prénom et Nom	Liste par ordre de dépôt
Titulaire	Alexandre Delmaire-Sizes	Un CROUS pour toutes et tous, contre la précarité et pour gagner de nouveaux droits avec l'UET, l'UNEF et la CGT Étudiants 81
Suppléant	Yanis Mahloul	
Titulaire	Léo Skalécki	UNI : étudiez, on s'occupe du CROUS !
Suppléante	Clarence Feuillerat	
Titulaire	Jean-Axel De Freitas	UEC : Stoppons la dégradation de notre CROUS !
Suppléante	Eva Flanagan	
Titulaire	Océane Ranjeva	BOUGE TON CROUS avec l'AGEMP et tes assos
Suppléant	Adam Helcman	
Titulaire	Kensya Brodcorne	Yes of CROUS
Suppléante	Aikaterini Rompopoulou	

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié sur le site du CROUS Toulouse Occitanie et affiché dans ses locaux.

ARTICLE 3 : La directrice générale du Crous de Toulouse-Occitanie et le secrétaire général de la région académique Occitanie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 19 novembre 2021


Sophie Béjean

Le présent arrêté peut être contesté devant le Tribunal Administratif compétent dans le délai de deux mois suivant sa publication.